

taire leçon en nous montrant la trempe des âmes nourries dans le grand siècle.

Un mot sur ces lettres elles-mêmes. Elles existent en original à la Bibliothèque publique de la ville de Lyon, au lycée, sous le n°691. Le recueil se termine par la traduction en vers d'une hymne de saint Bernard (*De amore Jesu*), insérée avec d'autres poésies religieuses dans les *Œuvres choisies* de La Monnoye, publiées par Rigoley de Juvigny en 1770. Un érudit lyonnais, M. de Valous, les avait communiquées à M. l'abbé Bougaud qui les donna dans le *Spectateur* de Dijon, en février 1856. Mais cette publication, d'ailleurs incomplète, contenait quelques erreurs et omissions de copie. J'ai cru devoir rétablir le texte original, et y comprendre les parties omises en reproduisant quelques-unes des notes du premier éditeur.

HENRI BEAUNE.

I

A Dijon, le 27 juin 1705.

Je ne me suis point hâté, mon fils, de vous taire réponse, parce que le second terme de votre pension était éloigné lorsque je reçus votre dernière lettre. Aujourd'hui qu'il approche je neveux pas différer davantage à vous faire savoir de mes nouvelles. Grâce à Dieu, nous sommes votre mère et moi en bonne disposition; votre frère et vos sœurs qui ont été malades à diverses reprises, se portent mieux. De votre côté j'apprends par vous-même que votre santé est entière et je vous en souhaite la continuation. Vous me priez de vous avancer une année de pension. Je n'ai garde d'en user de la sorte. Je vous ai déclaré une fois pour toutes que je vous ferais toucher dix-huit francs tous les six mois. C'est un ordre invariable que je ne prétens point changer quelques raisons que vous m'alléguiez. Si vous avez emprunté de l'argent, vous le rendrez sur celui qui vous sera compté dans le premier du mois prochain. Souvenez-vous que vous en avez autrefois prêté à un de vos confrères qui ne vous l'a point rendu. A Dieu ne plaise que je vous conseille d'en user de même ; il est juste de paier quand on doit, mais ne vous figurez pas que je me charge d'acquitter vos dettes. Si vous n'apprenez à vous régler et à ménager avec économie les trente-six francs que je vous donne par an, vous tomberez dans un découragement perpétuel. Mettez-vous donc bien dans l'esprit que je demeure fixe à la règle que je me suis prescrite et soiez persuadé que vous aurez de quoi satisfaire à tous vos besoins quand vous aurez su bien" prendre une fois vos mesures. Le mot que je vous écris présentement est pour vous donner avis d'aller prendre par les mains de M. le lieutenant Joly la somme de dix-huit francs que je remis hier à M. le correcteur son frère.¹ Vous en toucherez une pareille au commencement de

¹ Nicolas Joly, correcteur des comptes à Dijon en 1685, avait résigné cet office eu